



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AU DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-9 autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de service,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la délibération n° 20260330_5 du 30 mars 2026 portant délégation de compétences du conseil communautaire au Président,

Considérant que Monsieur Fabien LATRY assure la fonction de Directeur intercommunal des systèmes d'information du Grand Dax,

Considérant la nécessité de confier à Monsieur Fabien LATRY, en sa qualité de Directeur intercommunal des systèmes d'information du Grand Dax, une délégation de signature afin de permettre un fonctionnement rapide et efficient des services placés sous sa responsabilité,

ARRÊTE

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien LATRY, Directeur intercommunal des systèmes d'information, pour :

- dans son domaine de compétence, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les conditions décrites dans le vade-mecum interne de la commande publique et dans la limite de 20 000 € HT
- dans son domaine de compétence et pour les marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur à 20 000 € HT déjà notifiés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, les bons de commandes dans la limite de 20 000 € HT
- utiliser une carte d'achat, comme moyen d'exécution d'un marché public, exclusivement pour effectuer des achats ne pouvant pas être effectués autrement que par une opération en ligne. La délégation est strictement limitée :
 - aux biens et services de faible montant, récurrents et simples, tels que définis par le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 et le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004
 - aux fournisseurs préalablement référencés par la commune conformément aux dispositions réglementaires
 - aux plafonds fixés pour la carte et aux crédits budgétaires disponibles

Le bénéficiaire de la délégation s'engage à conserver et transmettre l'ensemble des justificatifs des dépenses effectuées, à conserver la carte dans des conditions de sécurité et à signaler sans délai toute anomalie (perte, fraude, utilisation abusive).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien LATRY, Monsieur Cyrille LEMAÎTRE, Directeur général des services, a délégation pour la signature des documents visés à l'alinéa précédent, à l'exception de la carte d'achat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 040-244000675-20260410-ARR26_2026-AL



Article 2 : La signature de l'ensemble des documents visés à l'article 1 suivante, selon la personne signataire : "Pour le Président, le Directeur intercommunal des systèmes d'information, Fabien LATRY" ou "Pour le Président, le Directeur général des services, Cyrille LEMAÎTRE".

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Nolibos – 50, cours Lyautey – 64000 PAU cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article 4 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 10 avril 2026,

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT,

Julien Dubois
Maire de Dax